

Bangladesh

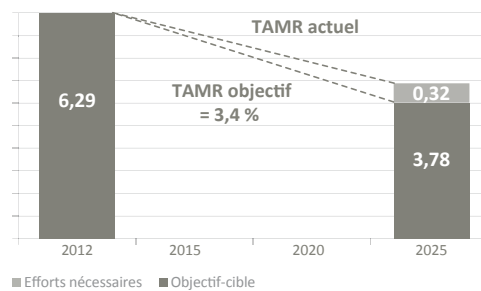
Date d'adhésion :
Septembre 2010

Faits marquants

- La redynamisation du Conseil national de la nutrition au Bangladesh (BNNC) a été lancée. Le BNNC a été créé en application d'un décret présidentiel de 1975 et est envisagé comme le mécanisme de coordination multisectorielle au plus haut niveau autour de la nutrition. L'honorable Premier ministre préside le BNNC, avec les ministres concernés en tant que membres.
- La Politique nationale de nutrition a été finalisée en intégrant les recommandations de la Déclaration de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN 2) et du Cadre d'action, et a été sanctionnée par le Cabinet.
- La stratégie de mobilisation sociale et de plaidoyer a été finalisée pour renforcer la participation multi-sectorielle et multi-acteurs visant à élargir les interventions spécifiques à la nutrition et les interventions contribuant à la nutrition dans le pays.

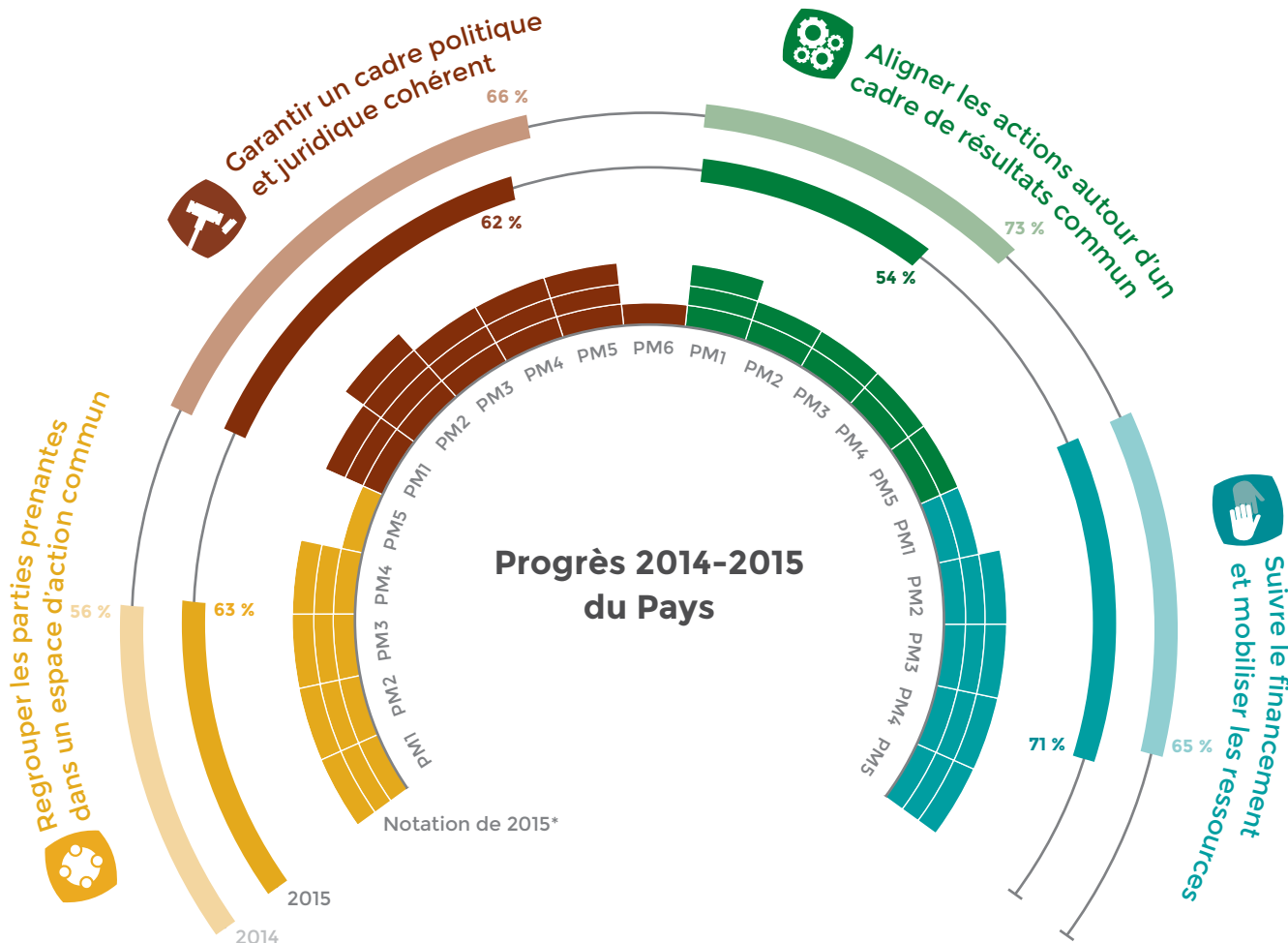
Objectif-cible de réduction du retard de croissance

Prévalence initiale: 41,4 % (U5 millions d'enfants souffrant de retard de croissance) Objectif de prévalence: 26,6 %



Retard de croissance des enfants de moins de cinq ans :	38,7 %
Faible poids à la naissance :	21,6 %
Allaitement exclusif des nourrissons de 0-5 mois :	64,1 %
Émaciation des enfants de moins de cinq ans :	18,1 %
Surpoids des enfants de moins de cinq ans :	2,6 %
Anémie des femmes entre 15-49 ans :	43,5 %

*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.



*Voir page 29 pour davantage d'informations sur la notation de chaque indicateurs de progrès 2015



Le Conseil national de la nutrition du Bangladesh (BNNC) a été revitalisé et devrait être le plus important mécanisme de coordination de la nutrition, présidé par le Premier ministre. Les termes de référence du Conseil exécutif, des sous-comités techniques permanents et du Secrétariat du Conseil national de la nutrition du Bangladesh ont été révisés. Avec leurs rôles et redevabilités désormais décrits, ces termes sont en cours d'approbation par le Premier ministre.

Le Comité directeur pour la mise en œuvre de la nutrition est dirigé par le secrétaire du ministère de la Santé et du bien-être familial (MOHFW). Il assure la collaboration multisectorielle et multi-acteurs entre 13 ministères et 10 départements, ainsi qu'entre les donateurs, les organismes des Nations Unies (ONU), les universités, le Groupe de travail sur la nutrition et l'Alliance de la société civile Mouvement SUN (ASC SUN). Il y a une forte

coordination interne entre le ministère de la Santé et du bien-être familial et le ministère de l'Alimentation (MoF).

Le mécanisme REACH de l'ONU facilite la collaboration entre les agences de l'ONU et favorise la coordination multisectorielle pour la nutrition. Il offre un soutien pour renforcer les progrès par rapport aux quatre processus de Mouvement SUN. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le ministère britannique pour le développement international (DFID) **sont co-organisateur du Réseau de donateurs et ont promis d'intensifier leur engagement. L'ASC SUN a étendu son adhésion de 125 organisations (en 2014) à 187 organisations. L'an dernier, il y a eu une intensification d'activités par les autres groupes de parties prenantes, y compris du Secteur privé et de tous les réseaux ayant accru leur présence dans les médias.**

Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun



La Politique nationale de nutrition (PNN) a été élaborée avec la contribution de toutes les parties prenantes et est actuellement en attente d'approbation par le Cabinet. Un document d'information substantiel a été préparé pour informer le 7e plan quinquennal (FYP) qui sera opérationnel à partir de la mi-2016. La nutrition est également intégrée dans différentes politiques sectorielles : vulgarisation agricole, protection sociale et sécurité alimentaire.

La révision du Plan d'action national de politique alimentaire (NFP-PoA, 2008 - 2015) et du Plan national de mise en œuvre (CIP; 2010-2015) est en cours.

La République populaire du Bangladesh a mis au point un projet de stratégie nationale de communication et de plaidoyer pour la nutrition, lequel est facilité par le mécanisme REACH

de l'ONU. Cinq partenaires au développement (Ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international, ministère britannique pour le développement international, Union européenne, USAID, Banque mondiale) ont développé conjointement le Common Narrative on Undernutrition (Récit de faits communs sur la sous-nutrition) pour soutenir les efforts de plaidoyer.

La législation en place est conforme au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, de même que la loi sur le congé de maternité dont la durée est de six mois rémunérés. **Des progrès ont été réalisés dans l'application de ces législations.** Après approbation de la politique nationale de nutrition, le Plan d'action national de politique alimentaire sera élaboré avec une participation multi-sectorielle et multi-acteurs.

Garantir un cadre politique et juridique cohérent



Le gouvernement, avec d'autres parties prenantes pertinentes, élabore actuellement une ébauche de cadre commun de résultats multi-sectoriel de la nutrition (CCR), englobant les indicateurs sectoriels spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition. Le plan opérationnel des Services nationaux de nutrition (NNS) facilite le déploiement d'un système de nutrition global et multisectoriel dans les communautés.

Il existe une surveillance annuelle régulière des activités de nutrition dans le cadre de deux mécanismes de suivi solides opérationnels au ministère de la famille et du bien-être familial (MOHFW) et au ministère de l'Alimentation (MoF). Les rapports nationaux de surveillance produits concernent

17 ministères / organismes partenaires. Une unité de planification d'information nutritionnelle (NIPU) a été établie et reçoit des rapports de diverses plates-formes de prestation de services pour la nutrition.

Des efforts sont en cours pour intégrer le Cadre commun de résultats dans le processus global de rapport sur le 7e plan quinquennal (FYP) du gouvernement et le Plan Annuel de Développement (ADP). Ces efforts s'appuient sur la Politique nationale de nutrition (PNN) et sont mis ensemble grâce aux mécanismes existants et alignés sur les engagements pris lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN 2) et les objectifs de développement durable.

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun



Des rapports sont régulièrement faits sur le Cadre de résultats relatifs au développement national pour le programme annuel de développement (ADP) au titre du suivi du 6e plan quinquennal. Le suivi est réalisé par le Comité exécutif du Conseil économique national (ECNEC), dirigé par les ministères de la Planification et des Finances.

Le coût du plan quinquennal national a été évalué, mais il reste encore à élaborer un plan de faisabilité financière. Le processus de suivi du programme annuel de développement suit les dépenses dans le cadre de toutes les activités du gouvernement, même s'il importe de le rendre plus exhaustif. Le processus de surveillance nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est aligné au Plan d'action national de politique alimentaire, au Plan national

de mise en œuvre, aux projets et programmes spécifiques à la nutrition et à ceux contribuant à la nutrition pertinents dans le cadre du programme annuel de développement. Ce processus de suivi permet également d'identifier les lacunes en matière de ressources.

Le récent rapport de suivi montre que la contribution nationale pour la nutrition a été considérablement accrue. Des discussions sont en cours au sein du groupe de travail parlementaire pour dissocier le budget de la nutrition de celui de la santé. Un cadre budgétaire à moyen terme élaboré par le ministère des Finances prévoit une enveloppe de ressources pour les 3 prochaines années, améliorant ainsi la prévisibilité du financement.

Suivre le financement et mobiliser les ressources